

RÈGLEMENT CHAMPIONNATS DE LA WORLD GOLDPANNING ASSOCIATION

Version du 30/05/2009

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LES CHAMPIONNATS D'ORPAILLAGE ORGANISÉS SOUS L'ÉGIDE DE LA W.G.A.

1. Le Championnat Mondial doit normalement se tenir la deuxième moitié du mois d'Août. Si l'organisateur envisage d'organiser le championnat à n'importe quel autre moment, cela doit être clairement indiqué lors de la formulation de la candidature à recevoir le championnat.
2. Le sol du champ de compétition ou le territoire limitrophe doit contenir de l'or alluvial. Le public doit avoir accès à cette zone pour la recherche aurifère.
3. La localité ou les zones limitrophes doivent être connues pour leur histoire liée à la recherche de l'or et les monuments qui l'évoquent et les lieux concernés doivent être accessibles au public.
4. En proximité de la zone où se déroulent les championnats on doit pouvoir trouver à se loger facilement dans des hôtels, des campings etc.
5. Différentes formules de restauration, comme restaurants, bar, etc. doivent être disponibles dans la zone des compétitions ou à proximité.
6. L'organisateur doit garantir la disponibilité des moyens de transport, des parkings et de leur accessibilité
7. L'organisateur doit fournir des garanties financières suffisantes pour démontrer sa capacité de mener à terme le championnat.
8. L'organisateur doit assurer, durant toute la semaine du championnat, la programmation d'évènements culturels intéressants concernant l'or. Il doit offrir en particulier aux visiteurs l'occasion d'être bien informés sur l'histoire de l'or de la région et sur les activités passées et présentes organisées autour de l'or.
9. Les langues officielles du championnat sont la langue locale et l'Anglais. Il est recommandé en outre que les programmes, les affiches, les annonces, etc. soient traduits en plusieurs langues.
10. Les candidatures pour recevoir les Championnats du Monde seront présentées avec un minimum de quatre (4) ans à l'avance au Président WGA pour qu'elles soient examinées à l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle du WGA.
Les candidatures pour recevoir les Championnats Européens seront présentées avec un minimum de deux (2) ans à l'avance au Président WGA pour qu'elles soient examinées à l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle du WGA. Toute candidature doit être accompagnée du versement de la cotisation demandé au moment de la présentation. L'organisation choisie présentera son planning et son programme préliminaire à l'Annual General Meeting W.G.A. un an avant la compétition.

RÈGLEMENT DE LA WGA POUR LES CHAMPIONNATS

1 - ADMINISTRATION DES CHAMPIONNATS

A. Organisateurs. Le championnat National, Européen ou Mondial d'orpaillage organisé selon les règles de la WGA doit être organisé par:

1. Une association nationale affiliée à la W.G.A.
2. Une organisation reconnue par la W.G.A. capable d'organiser un championnat.

B. Annonce de la compétition

1. L'organisateur est le responsable de l'annonce formelle de la compétition
2. L'assignation des championnats Mondiaux est faite par l'Assemblée Générale Annuelle (AGM) du W.G.A., avec le vote des membres présents. Il est de la responsabilité de l'organisateur de la nation choisie d'annoncer l'événement de façon officielle.
3. L'annonce de chaque événement national organisé selon ces règles doit être envoyée dans un délai d'au moins 12 mois avant le championnat. L'annonce doit préciser la date, l'endroit, l'heure, les conditions et les demandes pour l'inscription aux compétitions et il doit être envoyé au responsable des communications de la W.G.A.

C. Catégories des participants. Chaque championnat Mondial ou Européen doit contenir les catégories officielles nommées ci-dessous, et il devra inclure des catégories non officielles. L'organisateur doit fournir les médailles :or, argent et bronze pour la première, deuxième et troisième place dans les catégories officielles.

- Hommes (Proficient Men)
Femmes (Proficient Ladies)
Juniors. En dessous de 16 ans à la date du début de la compétition. La catégorie."Juniors" accueille garçons et filles .
Vétérans. 60 ans ou plus à la date du début de la compétition. La catégorie."Vétérans" accueille les deux sexes.
- L'équipe nationale
- Les catégories non officielles (les organisateurs sont encouragés à organiser des concours non officiels ouverts à tous. Ces événements n'auront pas la reconnaissance officielle en termes de médailles et de titres, tels que le titre de "Champion du Monde".)

2 - LIEU DE LA COMPETITION

A. Le site

1. Le site de la compétition doit être artificiel et doit être spécialement préparé au niveau du sol avec des places assises pour les concurrents et les spectateurs. Les organisateurs ne doivent pas placer les bassins de lavage dans les rivières ou les lacs naturels.
2. La limite du site doit être clairement définie. Au cours de la compétition, seulement les concurrents et les responsables officiels sont autorisés à entrer sur le site.
3. Le site pour le championnat du monde doit contenir 30 bassins individuels. Pour le Championnat d'Europe il est préférable de prédisposer 30 bassins individuels, alors que pour les championnats nationaux il faut garantir un minimum de 10 bassins individuels.
4. La zone réservée à l'entraînement doit avoir un minimum de 4 bassins pour les championnats du monde et les championnats d'Europe, et au moins un pour les championnats nationaux. Les organisateurs doivent veiller à ce que les bassins réservés à l'entraînement soient de la même taille que ceux des compétitions et qu'il y ait le même sable et le même gravier utilisés pour le concours. Ces bassins doivent être réservés uniquement pour les concurrents et doivent rester ouverts dès les premières heures du matin jusqu'à tard le soir.

B. Les bassins

1. Chaque bassin individuel doit être conforme aux mesures suivantes:

a) largeur de 90 à 120 cm

b) Longueur de 140 à 170 cm

c) profondeur de l'eau dans le bassin de 20 à 30 cm.

2. Chaque bassin doit avoir un emplacement où l'on doit pouvoir poser la batée et le seau. Le bassin doit aussi être pourvu d'un support sécurisé pour les tubes.

3. Chaque bassin doit être pourvu d'une affiche permanente indiquant son numéro.

4. Le mouvement d'eau dans chaque bassin ne doit pas gêner les autres concurrents à proximité.

C. Enregistrements vidéo

1. Lors des compétitions officielles, chaque poule doit être enregistrée sur vidéo. La vidéo doit montrer clairement tous les bassins des concurrents. Ces enregistrements doivent être à la disposition du jury en cas de contestation.

D. Horloge-chronomètre

1. Doit être placée de sorte qu'elle soit clairement visible pour les concurrents, les spectateurs et la caméra-vidéo. Le temps du chronomètre exposé en public n'est pas le temps officiel. Le temps officiel est celui noté par les juges chronométreurs.

E. L'or de compétitions (échantillon)

1. Un échantillon de la même mesure et du genre d'or utilisé pour les compétitions doit être exposé dans un endroit visible par tous les concurrents pendant toute la durée de la compétition.

F. Tableaux d'affichage des résultats et des informations

1. Les listes des concurrents et des résultats doivent être affichées sur un panneau dans un endroit bien visible, près du site de compétition. Pour les informations de caractère général, il faut ajouter un autre panneau.

2. Chaque jour sera publié et présenté une liste des différentes poules et l'heure du début de chaque compétition. La publication doit se faire au moins deux heures avant le début de la première poule. L'heure de début d'une poule ne peut être anticipée après sa publication.

3. Pour tous les tours, les résultats de chaque poule doivent être publiés et affichés dans un délai maximum d'une heure après la fin de la poule.

3 - ÉQUIPEMENTS ADMIS SUR LA COMPÉTITION

A. La batée

1. Chaque concurrent est autorisé à utiliser sa propre batée, mais à condition qu'elle respecte les conditions suivantes:

a) Diamètre maximum de la batée 50 cm.

b) Hauteur maximale de la batée 15 cm.

c) Si la batée présente des protubérances ou des rainures, celles-ci ne doivent pas dépasser 15 mm.

2. La batée doit avoir l'apparence de la batée classique des chercheurs conformément aux articles a), b).et c). Si ce n'est pas le cas, la batée doit être soumise à l'approbation du Comité de Compétition de la World Goldpanning Association, qui se réunit avant la poule. En cas d'urgence, le juge en chef peut prendre une décision immédiate.

3. Aucun autre équipement appartenant aux concurrents n'est autorisé sur le terrain de compétition.

B. Le sable et le gravier

1. Le seau de mélange de sable et de gravier aura le même poids et les mêmes proportions à chaque tour.
2. Hommes, femmes, vétérans et équipes nationales auront un seau contenant entre 15 et 20 kg. de sable / gravier.
3. Les juniors auront un seau contenant entre 10 et 12,5 kg. de sable / gravier.
4. Le sable / gravier ne contiendra que les paillettes ajoutées par les organisateurs.
5. On conseille un mélange de sable et de gravier dans la proportion de 5 parties de sable et 2 parties de gravier. (La taille du gravier ne doit pas dépasser 25 mm.)

C. Le tube

1. Le tube peut être en verre ou en plastique
2. Le flacon doit avoir une taille minimale de 5 cm. x 1 cm. et un maximum de 9 cm. x 1,5 cm.
3. Le tube doit avoir un bouchon à pression.

D. L'or pour les compétitions

1. Les paillettes utilisées doivent avoir un calibre égal ou supérieur à 18 carats.
2. Le diamètre de l'or doit être d'au moins 1 mm.
3. Le nombre de paillettes d'or à récupérer doit être identique pour chaque concurrent de la même poule. Le nombre de paillettes pour les poules de chaque tour peut être différent. Le nombre de paillettes doit être compris dans les paramètres suivants:
 - a) Toutes les batteries de 5 à 12
 - b) Toutes les finales de 7 à 12
 - c) Les équipes nationales de 10 à 20
4. Le nombre de paillettes ne doit pas être publié avant la fin de chaque poule.
5. Les paillettes doivent être placées dans un récipient (seau déjà rempli d'une quantité adéquate de sable / gravier) sous la surveillance de l'agent de supervision. L'ajout de l'or doit être effectué hors de la vue des concurrents.

E. L'eau propre

1. Un récipient d'eau propre doit être mis à la disposition des concurrents pour remplir leurs tubes avant le début de la poule.

F. Identification

2. L'organisateur doit identifier les concurrents dans chaque manche en leur attribuant un numéro. Ce numéro doit être visible sur la poitrine et le dos du concurrent et correspondre au numéro du bassin qui lui a été attribué.

4 - RÈGLES POUR LE DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

A. Composition du nombre de poules (rounds)

1. Pour chaque catégorie ayant plus de concurrents que de bassins, il faut former plusieurs poules.
2. Un minimum de 1 à 2 concurrents doivent se qualifier pour le tour suivant.
3. Dans chaque manche, chaque poule doit avoir le même nombre de concurrents + / - 1. Si un concurrent est absent, il sera toujours comptabilisé pour établir le nombre de concurrents dans la poule.
4. Tous les concurrents doivent concourir au même moment et au même endroit.

B. L'extraction des noms des concurrents pour chaque batterie.

1. La composition de chaque poule doit être faite au hasard parmi tous les concurrents participants.
2. Les formations de poules pour le même tour doivent être affichées après l'extraction et au même temps.

C. Préliminaires

1. L'appel: les participants doivent arriver dans la zone de remise des dossards dans le délai indiqué, pour se préparer à la compétition. Les concurrents qui ne se présentent pas deux minutes avant la compétition, peuvent être disqualifiés .
2. Identification: chaque concurrent doit porter son numéro d'identification.
3. Choix du matériel: chaque participant doit choisir un seau de sable et de gravier disponible pour sa poule.
4. Le tube: chaque concurrent se voit attribuer un petit tube qui doit être rempli d'eau propre.
5. Préparation: le candidat doit se rendre près du bassin qui lui a été attribué. Sa batée doit être vide et propre.

D. Début

1. Si pendant le processus de démarrage un concurrent a quelques problèmes, il doit lever la main pour se faire remarquer par les surveillants de bassins.
2. Le départ de la course est donné en trois temps et avec trois ordres: 1 "Take Your Place" («Prenez votre place»), 2 "Get Ready" ("prêt"), 3 un signal de départ. Les concurrents, à cette phase, sont à leur place, l'ordre "Take Your Place", sert à alerter le concurrent du début imminent de la compétition. Au stade de l'annonce "Get Ready", les concurrents doivent être prêts à partir et ne doivent pas toucher ni la batée ni le seau. Lorsque un signal clair de départ sera donné les concurrents seront libres de commencer la compétition. Ils peuvent rester assis ou debout.
3. Faux départ: en cas de faux départ, si aucun concurrent n'a versé du sable / gravier dans sa batée, le juge peut arrêter la poule et donner à nouveau le signal de départ. Le concurrent qui a provoqué le faux départ doit être averti. Si le même concurrent à tout stade ultérieur de la compétition est coupable d'un faux départ sera pénalisé de 2 minutes pour chaque faux départ. Si les concurrents ont déjà versé le sable ou le gravier dans la batée, la compétition n'est pas arrêtée et le candidat coupable du faux départ sera pénalisé de 2 minutes.

E. La compétition

1. En utilisant l'eau de leur bassin, les concurrents doivent laver le sable/gravier contenu dans leur seau pour extraire les paillettes d'or en moins de temps possible.
2. Les concurrents peuvent transférer les paillettes de la batée au tube à tout moment.
3. Le sable / gravier déjà lavé dans le bassin, qu'il y ait été versé ou qu'il y soit tombé, ne peut en aucun cas être récupéré et remis dans la batée. Pour cette infraction les concurrents sont immédiatement disqualifiés.
4. Quand le concurrent a terminé le lavage il doit:
 - a. Fermer le flacon avec le bouchon de sécurité.
 - b. Donner le signal de la fin en levant la batée au dessus de sa tête.
 - c. S'éloigner immédiatement du bassin sans gêner les autres concurrents. Si un concurrent dérange les autres concurrents il sera disqualifié.
 - d. Le concurrent doit placer le tube dans sa batée et se rendre directement au comptage en suivant les instructions des membres officiels du jury.
5. Le temps maximum donné à chaque poule est de 15 minutes.

F. Bouchon

1. Si le concurrent a donné le signal de la fin, mais n'a pas mis le bouchon sur son tube, il reçoit 2 minutes de pénalisation.
2. Si un concurrent a placé le tube dans sa batée, et par la suite le bouchon s'est enlevé, le concurrent recevra 2 minutes de pénalisation. Le concurrent dans ce cas ne doit toucher ni le tube ni le bouchon, mais avertir qu'il a besoin d'assistance. Toute paillette d'or se trouvant en dehors du tube ne sera pas comptée. Un des surveillants remettra le bouchon.
3. Le concurrent qui enlève le bouchon du tube après avoir déclaré qu'il a terminé sa compétition, sera immédiatement disqualifié.

G. ÉQUIPE NATIONALE

1. Les membres de chaque équipe nationale doivent tous appartenir à la même Nation. Les membres invités ne sont pas autorisés.

2. L'équipe nationale est composée de 5 concurrents : 3 hommes / 2 femmes ou 3 femmes / 2 hommes.

(Suite à l'Assemblée Générale de la W.G.A d' août 2010, cet article est devenu caduc : les équipes seront composées de 5 concurrents sans distinction de sexe)

H. LA COMPETITION EN EQUIPES NATIONALES

1. C'est une compétition de relais à cinq. Chaque équipe nationale dispose d'un bassin, à tout moment une seule personne peut être dans le bassin pour la phase de lavage. Les membres d'une équipe ne doivent pas perturber significativement les autres équipes nationales. Ne sont autorisés que des conseils verbaux donnés par les membres de l'équipe au concurrent se trouvant dans le bassin

2. Chaque membre de l'équipe a son propre seau de sable / gravier et il ne doit laver que le sable/gravier qui est dans son seau. Les membres de l'équipe ne peuvent pas se passer entre eux ni le sable / gravier ni l'or (à l'exception de celui qui est déjà dans le flacon).

3. Chaque membre de l'équipe doit mettre son or dans le flacon. Le concurrent qui a fini de laver doit sortir complètement du bassin pour que le suivant puisse y rentrer. Si la batée est passée d'un concurrent à l'autre, elle doit être soigneusement lavée.

4. Aucun membre de l'équipe ne peut toucher la batée, le seau et le sable/gravier du concurrent qui est en compétition.

5. Les membres: 1 à 4 ° ne doivent pas remettre le bouchon sur le flacon. Le 5ème candidat doit respecter les règles du bouchon et toute pénalité qu'il aura, sera attribuée à toute l'équipe.

6. Le 5e concurrent (celui qui porte le dossard) termine la compétition et le comptage se fera en suivant les règles normales. Lui seul se rendra dans la zone indiquée pour le comptage des paillettes trouvées. Au terme du lavage de leur sable/gravier, les autres membres de l'équipe doivent quitter la le terrain de compétition.

7. Le temps maximum donné aux équipes nationales est de 30 minutes.

I. VÉRIFICATION

1. En sortant du bassin, le candidat doit mettre le tube sur la batée et le porter dans cette position jusqu'à la zone de comptage. On applique les règles du bouchon. Lorsque les concurrents sont alignés, ils peuvent compter les paillettes en tenant la batée dans une main et en soulevant le tube avec l'autre main. Le tube doit être maintenu au-dessus de la batée. Une fois l'or compté, le tube doit être remis dans la batée. La batée avec le tube posé dessus doit être remis au juge qui contrôle l'or.

2. Le juge qui contrôle l'or doit être en mesure de voir et compter les paillettes d'or dans le tube. Par conséquent, l'eau dans le tube doit être propre et l'or ne doit pas être masqué par d'autres matériaux insérés dans le tube.

3. Le concurrent doit informer le juge du nombre de paillettes d'or qui se trouvent dans le tube.. Le juge vérifiera le tube et si le nombre de paillettes correspond à celui déclaré par le concurrent, ce nombre est enregistré et le compétiteur doit apposer sa signature sur le formulaire. Cela signifie qu'on est d'accord avec le juge et une fois signé, le résultat est sans appel.

4. Si le juge n'est pas d'accord avec le concurrent, il le dit et donne au concurrent la possibilité de recompter l'or dans le tube. Si, après le deuxième comptage le concurrent et le juge sont d'accord, ce nombre est enregistré et concurrent signe.

5. Si le concurrent et le juge ne sont pas d'accord, ou les paillettes ne peuvent pas être comptées à cause de l'eau sale ou de la présence de sable dans le tube, on appelle le chef des juges et / ou le Président du Comité des Compétitions. Le tube est donc ouvert et les paillettes sont comptées. Le concurrent peut demander à une personne de confiance d'être présente lors du comptage. Le juge en chef et / ou le président du comité de compétition est responsable de dire au juge chargé

du comptage combien de paillettes il doit enregistrer. Cette décision est définitive.
6. Lorsque l'accord a été conclu ou que la décision a été prise par le juge en chef ou le président du Comité des Compétitions, le concurrent devra signer la feuille. S'il ne le fait pas il peut être disqualifié.

7. Après avoir signé, le concurrent récupère le tube avec les paillettes d'or.

8. Si les paillettes ne peuvent pas être comptées à cause de l'eau sale ou de présence de sable dans le tube, le concurrent subira un avertissement et un "carton jaune". Cela signifie que si la même chose se produira de nouveau à n'importe quelle manche du championnat, le concurrent recevra à chaque fois 2 minutes de pénalité.

9. Pour chaque paillette d'or perdue il sera ajouté au temps de compétition une pénalité de 3 minutes.

10. Lors de la Coupe du monde ou du Championnat d'Europe, si un concurrent trouve plus de paillettes que celles qui ont été semées par le jury, la poule est annulée par le juge en chef. La nouvelle poule se déroulera dès que possible. En cas de répétition, l'organisateur doit signaler que la poule est annulée et doit communiquer l'heure de la répétition. Aucun résultat ne sera publié pour la batterie annulée. Les noms des concurrents ayant trouvé plus d'or que la quantité semée seront enregistrés par le comité de compétition. Si ces noms (personnes ou équipe) se répètent 3 fois en 3 ans, le jury sera convoqué et les personnes ou l'équipe seront exclues de tout événement organisé dans le cadre de la WGA pour 3 ans. Les noms enregistrés seront annoncés lors du Conseil WGA à l'Assemblée suivante.

11. Tricherie. Si un concurrent est surpris à tricher, ou s'il est soupçonné de fraude, le juge en chef doit le suspendre immédiatement en attendant une audience. Cette audition doit avoir lieu le plus tôt possible afin que, si le candidat est déclaré innocent, il puisse continuer la compétition. Le juge en chef convoque le jury, sous la présidence du Vice Président WGA (ou le Président si le vice-président est absent). Si, durant l'audience, les accusations sont prouvées, le concurrent sera disqualifié et sera interdit de participer à toute manifestation organisée par le WGA ou championnats nationaux organisés par un pays membre de WGA pour 5 ans. Les noms enregistrés seront annoncés lors du Conseil WGA à l'Assemblée suivante.

5 - REPRESENTANTS OFFICIEL DU JURY ET PROCÉDURES

A. CONTRÔLE DE GESTION

1. Les membres du Comité des Compétitions auront accès libre et complet à tous les secteurs de l'organisation, afin qu'ils puissent assurer le plein respect et la bonne pratique des règles de la WGA. Le cas échéant, ils informent le juge en chef WGA du manque de respect des règles et offrent de l'aide et des conseils, si demandés, aux organisateurs ou aux concurrents. Les organisateurs donneront à chaque membre du Comité tous les badges nécessaires pour avoir accès à tous les secteurs de la zone de compétition. Le chef du Comité de Compétition sera tenu au courant de tout problème éventuel.

B. RECLAMATIONS

1. Il existe deux types de protestations officielles:

- b. Protestation contre l'élimination.
- c. Protestation contre les résultats publiés.

2. Un concurrent peut officiellement protester auprès du jury par écrit en anglais sur une disqualification ou les résultats publiés dans les 30 minutes de la disqualification ou la publication des résultats. La lettre doit préciser la cause et doit inclure une caution de 20 euros pour la protestation. Si la réclamation est acceptée, la caution sera rendue, faute de quoi l'argent sera versé au trésorier de la WGA.

3. Une fois que les organisateurs ont reçu une protestation officielle, le jury est convoqué pour se prononcer.

4. Toutes les audiences se dérouleront en anglais.

5. Il n'existe aucun droit d'appel suite à une décision prise par le jury.
6. Le jury doit annoncer les résultats dès que possible par rapport à la protestation du concurrent.
7. Cette procédure de réserve ne s'applique pas à la vérification des paillettes.

C. LE JURY

1. Le jury pour le Championnat du Monde ou pour le Championnat Européen sera nommé par les organisateurs et sera composé des membres suivants, qui doivent connaître les règles de gare WGA:

- Deux concurrents hommes dans la catégorie "Proficient" de deux nations différentes.
- Deux concurrents femmes dans la catégorie "Proficient" de deux nations différentes.
- Deux membres du Comité de Compétition.

2. La tâche du Jury est de se prononcer sur toutes les protestations. Pour chaque audience, le nombre des membres du jury est de quatre. Un concurrent homme, un concurrent femme et 2 du Comité Compétitions. Ces membres ne doivent pas être de la même nation que celle du concurrent qui a protesté. Cela permettra de recevoir des protestations de la part des nations qui ont fourni les membres du jury. Un membre du Comité de Compétition sera le porte-parole du jury. Si le jury ne parvient pas à prendre une décision, le Vice Président WGA (ou le Président si le vice-président est absent) seront appelés à leur donner des instructions sur la façon de procéder. Toutes les décisions des juges sont sans appel pour le concours et doivent être communiquées au président du Comité de Compétitions.

D. LE CONSEIL DES JUGES

1. Les membres suivants, nommés par les organisateurs, formeront le Conseil des juges. Leur fonction sera d'assurer que les règles et l'esprit de compétition sont respectés tout le temps. Les membres du conseil des juges ont le pouvoir de poursuivre les concurrents pour chaque violation du règlement.

- Le juge en chef - Sa décision est définitive sur toutes les questions, sauf décision contraire du jury suite à une plainte. Il a le pouvoir de réglementer les concurrents dans le cas d'infraction des règles.
- Chronométreur – responsable officiel des temps de la compétition.
- Superviseur des bassins - responsable officiel de l'entretien de l'eau dans les bassins dans toute la zone de compétition.
- Représentant en chef du scrutin - responsable officiel du comptage des paillettes à la fin de chaque poule
- Superviseur du sable - responsable officiel de la préparation/mise de l'or, et des seaux de sable utilisés dans la compétition.
- Superviseur des dossards des concurrents - Responsable de l'attribution du numéro de dossard officiel aux concurrents.
- Superviseur des tubes - responsable officiel de la remise des tubes vides avant la course.
- Superviseur de l'actualisation des données - responsable Officiel de la compilation et de l'affichage des données, de la publication des poules et de leurs résultats.

2. Le nom de la commission des juges, des membres du jury et des suppléants doivent être affichés bien en évidence avant la compétition.

3. Les membres suivants du Conseil des juges ne peuvent pas participer à la compétition;

- Le président du jury
- Le représentant en chef du scrutin
- Le responsable du sable